



SCHWEIZER BISCHOFSKONFERENZ
CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES SUISSES
CONFERENZA DEI VESCOVI SVIZZERI
CONFERENZA DILS UESTGS SVIZZERS

RAPPORT ANNUEL 2020

COMMISSION DE DIALOGUE DES ÉGLISES CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE ET CATHOLIQUE ROMAINE DE SUISSE (CRGK)



COMMISSION DE DIALOGUE DES ÉGLISES CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE ET CATHOLIQUE- ROMAINE DE SUISSE (CRGK)

La commission de dialogue étudie les problématiques théologiques et pastorales découlant de l'œcuménisme vécu entre les catholiques-romains et les catholiques-chrétiens et veut favoriser et développer les contacts mutuels.

Membres

Diaconesse Susanne Cappus (cc)

Mr Urban Fink-Wagner (cr), co-président

Mme la Pasteure Antje Kirchhofer-Griasch (cc)

Mr Mathias Mütel (cr)

Abbé Agnell Rickenmann (cr)

Abbé Christian Schaller (cr)

Mr le Pasteur Adrian Suter (cc), co-président

Membres spéciaux des directions d'Église

Monsieur l'Évêque Harald Rein (cc)

Mgr Denis Theurillat (cr)

Activités

Après sa publication d'un texte commun sur les questions ouvertes du dogme marital de 1854 à 1950 (ds : Kirche und Kirchengemeinschaft, deuxième rapport), la commission s'occupe, depuis 2018, d'un état des lieux de la théologie des sacrements et de leur pratique actuelle dans les deux Églises. Une question importante et brûlante pour les Églises. Le 19 février 2019, la commission a discuté des questions suivantes : À quelles sources la liturgie se nourrit-elle ? La liturgie a-t-elle besoin de se dérouler dans un ordre précis ? Comment déterminer un (des) déroulement(s) liturgique(s) ? D'où vient la liturgie ? Pourquoi donc une liturgie ?

La liturgie est la célébration de la présence divine, elle se nourrit de la foi en Dieu trinitaire. Mais elle est aussi commémoration de l'histoire du Salut qu'elle rend perceptible dans le présent. Il est incontesté que la liturgie nécessite un déroulement contraignant mais la question se pose du comment et des libertés et limites. Dans l'Église catholique-romaine, le manque de prêtres constitue un grand obstacle à la célébration des sacrements et de nombreuses questions se posent dans les liturgies de la Parole et les tâches confiées à des agents et agents pastoraux laïques, tandis que l'Église catholique-chrétienne ne connaît pratiquement que des célébrations eucharistiques. L'ampleur du sujet et le besoin d'en discuter sont patents.

La séance du 12 septembre 2019 n'a malheureusement guère réabordé les sujets de la séance précédente, car la lente réception du document IRAD II dans les deux Églises a donné lieu à de longues discussions. Il est nécessaire que les membres de la commission discutent avec leurs Églises respectives pour éviter que le processus de rapprochement ne s'enlise et que, au contraire, le document IRAD trouve un écho et soit discuté.

Le coronavirus a contraint d'annuler la séance du printemps 2020. L'actualité a dicté le sujet de la séance du 23 septembre 2020, qui a été consacrée au « Mariage civil pour tous », plus précisément à la notion de mariage et à la question de la bénédiction des couples de même sexe. Il y a, dans l'Église catholique-chrétienne, différentes approches qui concordent cependant toutes, plus ou moins, à la conception du mariage de la doctrine catholique-romaine.

La séance du printemps 2021 tombe aussi à cause du coronavirus, si bien que la discussion sur la liturgie et les sacrements est repoussée à l'automne. Le projet d'organiser une manifestation commune à l'occasion du proche jubilé des 150 ans de l'Église catholique-chrétienne sera également à l'ordre du jour.

La commission remercie d'ores et déjà Mgr Denis Theurillat de sa longue collaboration au sein de la commission et lui souhaite des temps plus tranquilles et reposants mais à portée d'appel.